

On a fait état des appréhensions de messieurs D'Iberville Fortier et Goldbloom en ce qui concerne l'absence de certaines clauses dans le projet de loi. On a oublié de mentionner, par exemple, que M. Rainboth, le commissaire adjoint aux langues officielles, informé de la lettre du ministre Corbeil, a répondu comme suit, et je cite un extrait des *Débats du Sénat* du 27 février dernier:

• (1600)

[Traduction]

Comme M. Goldbloom le mentionnait quand il vous a rencontré récemment, il est d'avis que les parties V et VI de la Loi sur les langues officielles devraient s'appliquer dans le cas de cessions d'aéroports aux administrations aéroportuaires désignées.

C'est un sentiment que nous partageons tous, je crois.

Il aurait été préférable d'inclure une telle disposition dans le projet de loi pour assurer une garantie permanente, mais je suis confiant que, même si cette disposition n'existe pas, M. Goldbloom appuierait une mesure de remplacement, comme celle que vous proposez de présenter.

Cette déclaration était signée par Peter L. Rainboth, qui est commissaire adjoint aux langues officielles.

Le sénateur Frith: Ce n'est pas M. Goldbloom qui a dit cela.

Le sénateur Lynch-Staunton: Nous pouvons supposer que M. Rainboth a parlé au nom de son supérieur; de plus, nous n'avons aucune raison de croire que M. Goldbloom n'est pas de cet avis. Autrement, il nous l'aurait sûrement fait savoir.

[Français]

Honorables sénateurs, il faut que je rappelle à cette Chambre que des amendements semblables à celui que nous avons discuté hier, ainsi qu'à celui qui est devant nous pour discussion aujourd'hui, ont déjà été portés à l'attention de la Chambre des communes, autant en comité qu'en discussion en chambre et ils ont été refusés. Pour en savoir la raison, il vous faudra aller consulter le dossier! Mais, c'est un fait dont il faut se rappeler, que...

[Traduction]

Le sénateur Frith: Que l'autre endroit en assume donc la responsabilité.

Le sénateur Lynch-Staunton: La question n'est pas de le laisser prendre ses responsabilités. Si on lui renvoie ce projet de loi amendé tel qu'on le propose, nous avons toutes les raisons de penser qu'il ne sera pas présenté à la l'autre endroit ou même inscrit au *Feuilleton*.

Le sénateur Olson: Pourquoi?

Le sénateur Lynch-Staunton: Parce qu'il a déjà rejeté le même amendement. C'est une hypothèse et une suggestion sur

lesquelles je vous demande de réfléchir. Vous n'êtes peut-être pas d'accord, mais c'est fort possible.

Le sénateur Frith a également dit qu'il était d'accord. Il ne doute pas des intentions du ministre de respecter l'engagement qu'il a pris dans sa lettre. Je présume que nous sommes tous du même avis. Quatre ententes sont actuellement prêtes à être signées, une à Dorval-Mirabel, une à Edmonton, une à Vancouver et une à Calgary. Seulement une d'entre elles sera touchée par cette lettre, ce qui est assez ironique, car elle porte sur l'autre langue officielle, et non celle qui préoccupe nos collègues du Nouveau-Brunswick.

À l'heure actuelle, autant que je sache, aucun aéroport du Nouveau-Brunswick n'est même prêt à faire l'objet d'une entente avec le gouvernement fédéral, une entente analogue à celles qui sont prêtes à être signées. On en a manifesté l'intention, mais je crois que ce ne sera pas avant des mois, qu'une décision finale sera prise.

Le sénateur Corbin: Il s'agit là d'un projet de loi d'application générale.

Le sénateur Lynch-Staunton: C'est exact. Je voudrais dire que nous pouvons signaler au gouvernement les intentions de cette Chambre et les sentiments que partagent tous les sénateurs. Nous pouvons exprimer l'espoir qu'une modification analogue pourra être insérée dans la *Loi sur les langues officielles* lorsqu'elle sera réexaminée.

Entre-temps, je crains—on l'a déjà dit, mais je dois le répéter—que si nous renvoyons ce projet de loi amendé à l'autre endroit, son adoption ne soit retardée et qu'il ne soit renvoyé de nouveau au Sénat pour une période indéterminée, ce qui signifiera la fin des négociations et l'impossibilité de mettre trois ou quatre ententes en œuvre. Je pense que les garanties qu'a données le ministre dans sa lettre et l'appui qu'a offert le commissaire adjoint aux langues officielles au nom du commissaire sont suffisants pour que nous rejetions cet amendement.

Le sénateur Gigantès: Le sénateur Lynch-Staunton voudrait-il répondre à une question?

Le sénateur Barootes: Non.

Le sénateur Lynch-Staunton: Je vous écoute.

Le sénateur Gigantès: Parle-t-on pour vous? Sous-entendez-vous que seule la minorité francophone de Moncton est importante? Il y a des minorités francophones et anglophones qui sont concernées aux autres aéroports que vous avez mentionnés. C'est pourquoi nous pensons à quelque chose de général. Vous disiez que le sénateur Simard et le sénateur Corbin, qui viennent tous deux du Nouveau-Brunswick, s'inquiètent au sujet de cette province. À juste titre, c'est vrai. Il y a aussi les francophones de l'Alberta. Eux aussi méritent d'être protégés.

Le sénateur Simard: Et les anglophones de Montréal.